

FOURNEL DÉMISSIONNER

de son rôle de négociateur à la DGFIP

Toulouse, le 6 décembre 2023

Les agents veulent un traitement indemnitaire à la hauteur des missions exercées aux Finances publiques !



Lorsque rien n'est défendable l'autoritarisme est la solution...

27 novembre 2023 : Jérôme Fournel, directeur général des Finances publiques, se fâche tout rouge, et quitte la table des négociations sur l'indemnitaire des agents des Finances publiques (nos primes !!!).

- Parce que les médias, informés par les organisations syndicales, ont osé dénoncer le fiasco GMBI, pourtant évident.
- Parce qu'il en est le principal responsable par son entêtement et sa surdité.

Jérôme Fournel, vexé, rompt unilatéralement la négociation en cours depuis quelques semaines.

Quel mépris pour l'ensemble des agents ! Quel mépris pour le dialogue social !

Nous savions déjà que le dialogue social était en panne ! Nous savons aujourd'hui comment notre capricieux directeur général le voit. Le fait du prince !

M. Fournel est à ce poste pour le compte des citoyens français et non sur un trône bâti pour sa carrière. Par sa solennité et son importance la charge des Finances publiques ne donne pas le droit d'être capricieux ou vexé.



Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre des Finances publiques, 17 ter Bld Lascrosses 31000 Toulouse

<https://31.cgtfinespubliques.fr/>

cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr

Suivez-nous sur Facebook et Instagram : [@cgtfinespubliques31](#), Twitter [@CGTfip31](#)

Les agents des Finances publiques, ont à cœur de remplir leurs missions de service public avec les difficultés que M. Fournel et ses prédécesseurs ont créé par les suppressions d'emplois et les restructurations à tout-va. La vérité, hélas, c'est que le directeur général des Finances publiques n'a la volonté ni de négocier, ni d'améliorer la situation indemnitaire des agents.

Comme au niveau national, les représentants des personnels de la Haute-Garonne ont expérimenté le mépris (ou l'incompétence ?) des directeurs locaux lors du CSAL du 1^{er} décembre lorsque le DRFiP31 a avoué en jurant sur ses ancêtres, qu'il apprenait par la voix des élus le coup de force du directeur général, pourtant connu depuis deux jours par les organisations syndicales. Comment ne pas tomber des nues lorsque candidement, le directeur régional d'une des plus importantes DRFiP, avoue qu'il n'a pas été informé que le directeur général refusait d'améliorer l'indemnitaire des agents de la DGFIP ? Entouré de ses trois bras droits d'AGFiP, il n'a trouvé aucun appui pour justifier de sa méconnaissance des négociations en cours portant sur un sujet pourtant crucial pour tous les agents...



Si nous voulons une juste rémunération passant par un indemnitaire à la hauteur de la technicité et de l'engagement des agents, nous devons, accompagnés d'un rapport de force, exiger des négociations avec des personnes responsables.

Si M. Fournel ne fait pas l'affaire, le ministre doit s'en séparer . Il faut que la DG prenne la mesure des conditions d'exercice dégradées de nos missions et accepte de prendre en considération la nécessité d'une augmentation sérieuse des rémunérations des agents des Finances publiques. Pour exiger cela, ce sont nous, les agents de la DGFIP, qui devons construire le rapport de force, afin d'amener à la table des négociations des personnes soucieuses de respecter les légitimes revendications des agents :

Pour l'ensemble des personnels de la DGFIP, outre une augmentation du point d'indice suffisante (au moins 10 % immédiatement)

la CGT Finances publiques revendique un indemnitaire à la hauteur des missions exercées à savoir :

- La revalorisation à 50 euros mensuels de l'allocation forfaitaire de télétravail ;
 - La revalorisation à 200 € avec taux normal de pension civile de l'indemnité mensuelle de technicité (IMT) ;
 - La revalorisation de la valeur du point ACF ;
- L'attribution de 40 points d'ACF pour l'ensemble des personnels ;
- La réévaluation du barème de la prime de rendement jusqu'au plafond de 18 % de la rémunération brute de l'échelon sommital ;
- La mise en place du complément de traitement indiciaire pour tous les personnels ;
 - Le refus de la rémunération au mérite ;
- La revalorisation des remboursements de frais des personnels ;
 - Des moyens pour une réelle politique d'égalité.

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre des Finances publiques, 17 ter Bld Lascrosses 31000 Toulouse

<https://31.cgtfinancespubliques.fr/>

cgt.drifip31@dgifp.finances.gouv.fr

Suivez-nous sur Facebook et Instagram : [@cgtfinancespubliques31](#), Twitter [@CGTfip31](#)